



Le Choletais

L'audace pour réussir

COMPTE-RENDU DU CONSEIL

DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

SEANCE DU LUNDI 16 JUIN 2014

XXXXX

Le seize juin deux mille quatorze, à dix-huit heures trente, les représentants de la Communauté d'Agglomération du Choletais, légalement convoqués le dix juin deux mille quatorze, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération, rue Saint Bonaventure à Cholet.

Présent(es) :

Gilles BOURDOULEIX : Président.

John DAVIS, Jean-Paul BOISNEAU, Alain PICARD, Michel CHAMPION, Marc GENTAL, Isabelle LEROY, Alain BRETEAUDEAU, Marc GREMILLON, Guy SOURISSEAU, Jean-Paul OLIVARES, Florence DABIN, Roger MASSÉ, Jacques BOU, Cédric VAN VOOREN : Vice-Présidents.

Michel BONNEAU, Jean-Paul BREGEON, Jackie GELINEAU, Florence JAUNEAULT, Jean LELONG, Frédéric PAVAGEAU, Sylvain SENECAILLE : Conseillers délégués.

Guy BARRÉ, Marie BARTHELEMY, Jean-François BAZIN, Jean-Michel BOISSINOT, Yolaine BOSSARD, André CERQUEUS, Christine CHARRIER, Xavier COIFFARD, Marina DEFOIS, Jacqueline DELAUNAY, Maurice DILÉ, Hubert DUPONT, Marie-Odile EDOUARD, Michel FERCHAUD, Muriel FORTEL, Anne GRAVELEAU-HARDY, Magalie GREAU, Josette GUITTON, Elisabeth HAQUET, Annick JEANNETEAU, Christophe MENUET, Florence RAIMBAULT, Patricia RIGAUDEAU, Chantal RIPOCHE, Jean-Marc VACHER, Françoise VALETTE-BERNIER : Conseillers.

Absent(es) excusé(es) :

Marc MAUPPIN : Vice-Président.

Sylvie ROCHAIS (Ayant donné procuration à Jean-François BAZIN) : Conseiller délégué.

Laurence TEXEREAU (Ayant donné procuration à Gilles BOURDOULEIX) : Conseiller.

En application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté désigne Monsieur John DAVIS comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 19 mai 2014 est approuvé.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions n°143 à n°175 prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation de pouvoirs qu'il lui a donnée.

X - BUREAU

0-1 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS DANS DIVERS ORGANISMES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de désigner au sein du Conseil d'Administration d'Habitat Jeunes du Choletais :

en qualité de titulaire : Monsieur John DAVIS,

en qualité de suppléant : Monsieur Alain PICARD.

Article 2 : de désigner au sein du Comité d'Orientation de l'École Supérieure pour l'Innovation et l'Action vers les Métiers de l'Entreprise (ESIAME) un représentant titulaire :

Monsieur John DAVIS.

Article 3 : de désigner au sein du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie d'Angers/ Cholet un représentant titulaire :

Monsieur John DAVIS.

Article 4 : de désigner au sein du Conservatoire National des Arts et Métiers un représentant titulaire :

Monsieur John DAVIS.

Article 5 : de désigner au sein de la Fédération nationale des SCOT un représentant titulaire :

Monsieur Alain PICARD.

Article 6 : de désigner au sein du Comité Technique Départemental de la SAFER Maine Océan :

en qualité de représentant titulaire : Monsieur Marc MAUPPIN,

en qualité de représentant technique : Madame Sophie BOUCHET-GASNIER.

Article 7 : de désigner au sein de la SA HLM " Gambetta Locatif ",

- pour son Assemblée Générale et son Conseil d'Administration un représentant titulaire :

Monsieur Alain PICARD,

- pour sa Commission d'attribution des logements de la SA HLM :

Monsieur John DAVIS.

Article 8 : de désigner au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de la SA HLM " LogiOuest " un représentant titulaire :

Monsieur Alain PICARD.

Article 9 : de désigner au sein de l'Assemblée Générale de la SA HLM " Val de

Loire " un représentant titulaire :

Monsieur Alain PICARD.

Article 10 : de désigner au sein du Conseil d'Administration de l'ADIL 49 un représentant titulaire :

Monsieur Alain PICARD.

Article 11 : de désigner au sein du Comité Consultatif du Marché aux Bestiaux :

- Monsieur Jean-François BAZIN,
- Madame Sylvie ROCHAIS,
- Monsieur Michel CHAMPION,
- Madame Florence RAIMBAULT.

Article 12 : de désigner au sein du Comité de Discipline du Marché aux Bestiaux :

en qualité de titulaire : Monsieur Alain BRETEAUDEAU,

en qualité de suppléant : Madame Sylvie ROCHAIS.

Article 13 : de désigner au sein du Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART) :

en qualité de titulaire : Monsieur Gilles BOURDOULEIX,

en qualité de suppléant : Monsieur Marc GREMILLON.

Article 14 : de désigner au sein du Comité National d'Action Sociale :

Monsieur John DAVIS.

0-2 – CREATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics de la Communauté d'Agglomération du Choletais ainsi que son règlement intérieur.

Article 2 : d'arrêter la composition de cette commission comme suit :

- Le Président ou son représentant,
- 6 élus du Conseil de Communauté,
- 6 représentants d'associations locales représentatives :
 - l'Office des Retraités et Personnes Agées de Cholet (ORPAC),
 - l'Union Départementale des Transports de Maine-et-Loire (UDT 49),
 - l'Association : " Choletais – Eau Secours ",
 - l'Association : " E.A.U. Du Choletais ",
 - la Société des Sciences, Lettres et Arts,
 - l'Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques " Crocodiles de la Moine ".

Article 3 : de désigner les membres de l'assemblée délibérante conformément à la liste suivante :

- Monsieur Cédric VAN VOOREN,
- Monsieur Marc GENTAL,
- Monsieur Guy SOURISSEAU,

- Monsieur Marc GREMILLON,
- Monsieur Michel CHAMPION,
- Monsieur André CERQUEUS.

Article 4 : de désigner les représentants des associations conformément à leur proposition comme suit :

- Monsieur Jacques BREL ou son représentant (ORPAC),
- Monsieur Daniel OGER, Président ou son représentant (UDT 49),
- Monsieur Louis-Marie TRICOIRE, Président ou son représentant (Choletais-Eau Secours),
- Monsieur Loup BARGY, Président ou son représentant (E.A.U du Choletais),
- Madame Anne-Marie GODINEAU, ou son représentant (SLA),
- Monsieur Raphaël CHAUSSIS, Président ou son représentant (Les Crocodiles de la Moine).

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

Moyens transversaux

I-1 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à la majorité des suffrages valablement exprimés (44 pour, 1 contre et 5 abstentions) décide,

Article unique : d'approuver le règlement intérieur.

Ressources humaines

I-2 – TAUX DE VACATION DU PSYCHOLOGUE - RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver, à compter du 1^{er} juillet 2014, le nouveau taux de rémunération du psychologue intervenant au sein du Relais Assistants Maternels, soit 34,10 € brut, toute prime incluse, par heure de vacation.

Finances et Budget

I-3 – AFFECTATION DES RESULTATS 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2013 du budget principal comme suit :

8 746 576,14 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,

1 282 079,24 € en report de fonctionnement.

Article 2 : d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2013 du budget annexe des ateliers relais comme suit :

82 063,49 € en report de fonctionnement.

Article 3 : d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2013 du budget annexe des pépinières comme suit :

213 379,87 € en report de fonctionnement.

Article 4 : d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2013 du budget annexe des zones comme suit :

3 333,00 € en report de fonctionnement.

Article 5 : d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2013 du budget annexe du mouchoir de Cholet comme suit :

19 731,31 € en report de fonctionnement.

Article 6 : d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2013 du budget annexe de la gestion des déchets comme suit :

8 577 679,62 € en report de fonctionnement.

Article 7 : d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2013 du budget annexe de l'eau potable comme suit :

3 892 420,51 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,

301 336,38 € en report de fonctionnement.

Article 8 : d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2013 du budget annexe de l'assainissement comme suit :

1 300 681,08 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,

859 747,88 € en report de fonctionnement.

Article 9 : d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2013 du budget annexe de l'assainissement non collectif comme suit :

11 898,84 € en report de fonctionnement.

I-4 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article 1 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 pour et 5 abstentions), d'approuver les mouvements inscrits dans le budget supplémentaire.

Article 2 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 pour et 5 abstentions), de reprendre les restes à réaliser tels que figurant dans les documents budgétaires.

Article 3 : à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à exécuter ce budget supplémentaire.

I-5 – MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DES CREDITS DE PAIEMENTS - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les modifications de crédits des autorisations de programmes, résultant de la prise en compte des écritures du budget supplémentaire.

I-6 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - PROPOSITION DE LISTE POUR LA NOMINATION DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 pour et 5 abstentions) décide,

Article 1 : de proposer la liste de 20 commissaires titulaires et 20 commissaires suppléants appelés à siéger potentiellement au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Article 2 : de transmettre cette liste au Directeur Départemental des Finances Publiques par l'intermédiaire des services préfectoraux afin qu'il désigne officiellement les membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

(cf. annexe I-6)

I-7 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNAUTAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'octroyer des subventions aux structures désignées.

Article 2 : d'adopter la convention à conclure avec le Centre Socioculturel Intercommunal Chloro'fil et l'avenant avec La Stella Sports Tennis de Table La Romagne.

(cf. annexe I-7)

II - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Création et commercialisation des zones économiques

II-1 – ZAC DU CORMIER V - MODIFICATION DU PERIMETRE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'engager la procédure de modification de la ZAC du Cormier V conformément aux dispositions de l'article R. 311-12 du code de l'urbanisme, en vue de l'extension de son périmètre et de l'évolution du programme global des constructions.

Article 2 : d'approuver les objectifs justifiant la modification de la ZAC du Cormier V et l'ouverture de la concertation préalable, soit permettre l'implantation à l'intérieur de la ZAC d'une activité économique majeure à vocation logistique.

Article 3 : d'engager la concertation préalable relative à la modification de la ZAC, et d'approuver les modalités qui s'y rattachent, au titre de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme soit :

- la tenue de deux permanences de concertation, à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais sis rue Saint Bonaventure B.P. 62111 - 49321 CHOLET CEDEX, les mercredi 25 juin 2014 de 9h à 12h15 et vendredi 4 juillet 2014 de 14h à 17h30,
- ainsi que la mise à disposition du public à l'Hôtel d'Agglomération d'un registre destiné à recevoir les observations du public.

Article 4 : d'approuver les modalités de mise à disposition du public de l'étude d'impact, telle que précisées aux articles L. 122-1-1 et R. 122-11-I du code de l'environnement, du 1^{er} au 15 septembre 2014 inclus, à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais (49300) ; ainsi que les modalités relatives à la mise à disposition du public

du bilan de la mise à disposition pour une période de 10 jours à compter de l'exécution de la délibération approuvant ledit bilan.

(cf. annexe II-1)

II-2 – ZONE DE LA CAILLE A NUAILLE - VENTE DE TERRAIN A LA SCI ERNEST-L-C

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver la cession à la SCI ERNEST-L-C, ou toute autre personne morale qui s'y substituerait, d'un terrain cadastré AB 259p, zone de la Caille à Nuaillé, sur la base d'un prix ferme de 12,00 € HT le m² (13,97 € TTC, TVA sur marge incluse).

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des actes nécessaires à la vente.

Article 3 : d'autoriser la SCI ERNEST-L-C à démarrer les travaux dès l'obtention du permis de construire, et ce dans l'attente de la régularisation de l'acte de vente.

(cf. annexe II-2)

Tourisme

II-3 – EDITION D'UN GUIDE DE RANDONNEE PAR LE COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RANDONNEE PEDESTRE DE MAINE ET LOIRE - CONVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les termes de la convention de partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Maine et Loire passée pour une durée de 3 ans, visant à assurer l'entretien du circuit " La Glaise et les Etangs " (Vezins) et à définir ses conditions d'entretien.

II-4 – CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME DU CHOLETAIS POUR L'ORGANISATION DES VISITES DU FOIRAIL

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les termes de la convention à passer avec l'Office de Tourisme du Choletais dans le cadre des visites guidées du Foirail, organisées les lundis sur toute l'année à la demande pour le Service Groupes et les lundis pour les touristes individuels.

III - SOLIDARITÉ ET PROXIMITÉ

Divers

III-1 – PROGRAMME DE " REUSSITE EDUCATIVE " - MODALITES DE MISE EN OEUVRE ET DE GESTION AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHOLET

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver les termes de la convention annuelle, ci-annexée, avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cholet , lui confiant la gestion administrative et financière du programme de " Réussite éducative ".

Article 2 : d'autoriser l'octroi d'une aide financière au CCAS, à hauteur de 17 500 €, pour contribuer aux dépenses générées par la gestion déléguée de ce dispositif sur toute l'année 2014, le CCAS se chargeant d'impacter à son budget la totalité des charges dues par la conduite du projet.

VI - ENVIRONNEMENT

Espaces Naturels et Ruraux

VI-1 – MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES 2013 - BASSIN VERSANT DE RIBOU - CONVENTION AVEC L'AGENCE DE SERVICE ET DE PAIEMENT POITOU-CHARENTES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les termes de la convention relative à la gestion en paiement associé des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) conclue avec l'Agence de Service et de Paiement Poitou-Charentes et son montage financier pour un montant maximum de 16 220,60 €.

VII - EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Voirie Communautaire - réseaux d'éclairage public

VII-1 – OPERATION DE RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC - VERSEMENT FONDS DE CONCOURS AU SIEML

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver le versement d'un fonds de concours pour un montant total de 56 729,62 € HT au SIEML pour les opérations de rénovation sur le réseau d'éclairage public.

Annexe à la délibération

**LISTE DE PRESENTATION DE 20 MEMBRES TITULAIRES ET 20 MEMBRES
SUPPLEANTS POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS
DIRECTS**

I – Commissaires titulaires

a) Domiciliés dans le périmètre communautaire :

	Nom et prénom usuel	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
1	M. Claude ALBAN	7 rue des Châtaigniers 49300 Cholet	04/04/1948	Paris-14ème (75)
2	M. Dominique ALLEREAU	8 rue Alphonse Darmaillacq 49300 Cholet	26/02/1947	Cholet (49)
3	M. Daniel AUNEAU	20 rue André Malraux 49300 Cholet	17/07/1960	Cholet (49)
4	Mme Anne-Hélène BIOTTEAU	45 boulevard Joffre 49300 Cholet	01/06/1982	Beaupréau (49)
5	M. Michel BONNEAU	Les Hauts du Cormier rue Monge 49300 Cholet	26/06/1950	Saint Julien en Genevois (74)
6	M. Gérard CHESNEAU	20 rue Spinoza 49300 Cholet	12/07/1949	Thouarcé (49)
7	M. Léon CHIRON	86 avenue de Nantes 49300 Cholet	21/06/1934	St Philbert-en-Mauges (49)
8	M. Michel MAUDET	13 rue Jean Moulin 49300 Le Puy St Bonnet	09/02/1949	Saint-Christophe-du- Bois (49)
9	M. Bernard TIGNON	La Simonière 49300 Le Puy St Bonnet	08/11/1954	Le Puy-St-Bonnet (49)
10	M. Edmond CHUPIN	12 impasse de la Baronnerie 49122 Le May-sur-Evre	07/03/1940	Le May-sur-Evre (49)
11	M. Christian DAVID	« La Puzellerie » 49122 Le May-sur-Evre	19/06/1959	Cholet (49)
12	Mme Marie-Noëlle JOBARD	3 rue des Ormeaux 49122 Le May-sur-Evre	03/02/1949	Chezelles (37)
13	M. Christophe MENUET	Pervault 49122 Le May-sur-Evre	18/01/1965	Cholet (49)
14	M. Maurice DILE	4 rue de la Garenne 49340 Trémentines	11/01/1960	La Jumellière (49)
15	M. Marc GREMILLON	2 rue d'Anjou 49340 Trémentines	10/09/1960	Nantes (44)
16	M. Michel FERCHAUD	4 avenue du Général de Gaulle 49280 La Tessoualle	13/03/1950	Le Puy-Saint-Bonnet (49)
17	Mme Muriel FORTEL	2 avenue du Général de Gaulle 49280 La Tessoualle	11/05/1961	Saint-Nazaire (44)

Annexe à la délibération

18	M. Thierry MANTAULT	1 rue Raymond Kopa 49280 La Séguinière	30/01/1959	Cholet (49)
19	M. Roger SUBILEAU	64 rue des Chênes 49280 La Séguinière	03/01/1950	La Romagne (49)

b) Domiciliés hors périmètre communautaire :

	Nom et prénom usuel	Adresse hors périmètre communautaire	Date de naissance	Lieu de naissance
20	M. Serge PICHON	26 boulevard du 8 Mai 49450 St Macaire en Mauges	01/11/1948	St André de la Marche (49)

II – Commissaires suppléantsa) Domiciliés dans le périmètre communautaire :

	Nom et prénom usuel	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
1	M. Jacky ANGEBAULT	« L'Etang » 49360 Toutlemonde	01/02/1969	Thouars (79)
2	Mme Monique FORMON	« La Crilloire » 49360 Toutlemonde	27/10/1947	St Pierre de Maille (86)
3	Mme Jeannine BODET	La Haicoup Route des Poteries 49340 Vezins	26/02/1949	Esquibien (29)
4	Mme Mauricette MICHENAUD	9 rue Saint-Pierre 49340 Vezins	10/07/1943	Vezins (49)
5	Mme Yolaine BOSSARD	5 allée des Meuniers 49280 La Séguinière	22/08/1950	St Benoist-sur-Mer (85)
6	M. Alain BRETEAUDEAU	« La Bégaudière » 49740 La Romagne	15/11/1956	Cholet (49)
7	Mme Josette GUITTON	38 rue Nationale 49740 La Romagne	11/04/1957	Cholet (49)
8	Mme Michèle CAQUINEAU	« Le Puits de la Brosse » 49340 Chanteloup les Bois	12/03/1954	Bourg-sous-la-Roche (85)
9	M. Olivier RIO	« La Minée » 49340 Chanteloup les Bois	22/04/1972	Guérande (44)
10	M. Patrick CHEVALIER	12 rue de la Boulaie 49340 Nuillé	21/10/1951	Cholet (49)
11	Mme Gwenaëlle DUCHESNE	1 rue de la Caille 49340 Nuillé	10/10/1969	Angers (49)
12	M. Christophe PIET	2 rue du Pasty du Bois 49340 Nuillé	02/12/1968	Chemillé (49)
13	M. Pierre GABORIT	La Berthière	18/04/1950	Yzernay (49)

Annexe à la délibération

		49280 Mazières-en-Mauges		
14	M. Henri MARTIN	43 rue du Trézon 49280 Mazières-en-Mauges	26/11/1950	Bérolles (49)
15	M. Jean-François LOISEAU	3 square Maryse Bastié 49280 La Tessoualle	29/10/1967	Cholet (49)
16	M. Jean-Joseph DIXNEUF	11 rue des Métiers 49280 St Léger-sous-Cholet	09/08/1958	Les Landes Génusson (85)
17	M. Laurent SAUDEAU	12 rue des Moulins 49280 St Léger-sous-Cholet	13/02/1962	Cholet (49)
18	M. Serge BRANGER	1 rue des Genêts 49280 St Christophe-du-Bois	12/11/1950	Challain-la-Potherie (49)
19	M. Jean-Marie MASSON	5 rue des Bleuets 49280 St Christophe-du-Bois	21/09/1953	Mortagne-sur-Sèvre (85)

b) Domiciliés hors périmètre communautaire :

	Nom et prénom usuel	Adresse hors périmètre communautaire	Date de naissance	Lieu de naissance
20	M. Alain GIRARDEAU	32 rue des Tanneries 79700 Loublande	18/08/1956	La Tessoualle (49)

ACTION GERONTOLOGIQUE
Subventions 2014
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE(S)	MONTANT			OBSERVATION(S)
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Organisme Public</i>				
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes La Cornelière (Centre Intercommunal d'Action Sociale)			75 000 €	Subventions d'investissement permettant de faire face aux achats de mobiliers, sur présentation de justificatifs.
Foyer Logement La Girardière (Centre Intercommunal d'Action Sociale)			30 000 €	
Sous-total			105 000 €	
TOTAL			105 000 €	

DEVELOPPEMENT SOCIAL
Subventions 2014
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE(S)	MONTANT			OBSERVATION(S)
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Puy Saint Bonnet Cholet Gymnastique	20 €			Ajustement de la subvention au titre de l'aide à la pratique sportive dans les quartiers.
<i>Enveloppe Budgétaire</i>				
Animations diverses	- 20 €			Utilisation de l'enveloppe, afin de couvrir la subvention complémentaire accordée au Puy Saint Bonnet Cholet Gymnastique.
Sous-total	0 €			
TOTAL	0 €			

EMPLOI
Subventions 2014
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE(S)	MONTANT			OBSERVATION(S)
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Enveloppe Budgétaire</i>				
Actions diverses	- 200 €			Transfert de crédits en dépenses de gestion, afin de financer les frais d'impression de plaquettes du Service Emploi.
Sous-total	- 200 €			
TOTAL		- 200 €		

ENSEIGNEMENT
Subventions 2014
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE(S)	MONTANT			OBSERVATION(S)
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association des Etudiants de l'Esime Cholet		175 €		Subvention exceptionnelle, afin de participer à l'édition 2014 du rallye raid 4L Trophy, sur présentation de justificatifs.
Association Quatre Allies en Course		- 350 €		Suppression de la subvention allouée dans le cadre du Budget Primitif, suite à l'annulation du projet.
<i>Enveloppe Budgétaire</i>				
		- 4 700 €		Transfert de crédits en dépenses de gestion, afin de financer divers frais du Service Enseignement Supérieur.
Enseignement supérieur – Aide aux projets pédagogiques		- 175 €		Utilisation de l'enveloppe afin de couvrir la subvention exceptionnelle attribuée à l'Association des Etudiants de l'Esime Cholet.
		350 €		Réaffectation des crédits liés à l'annulation de la subvention pour l'Association Quatre Allies en Course.
Sous-total		- 4 700 €		
TOTAL		- 4 700 €		

ENVIRONNEMENT
Subventions 2014
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE(S)	MONTANT			OBSERVATION(S)
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Centre Socioculturel Intercommunal Chlorofil		500 €		Subvention exceptionnelle dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets, sur présentation de justificatifs.
<i>Enveloppe Budgétaire</i>				
Enveloppe Centres Sociaux Développement Durable		3 000 €		Création d'une enveloppe pour faire face aux diverses subventions liées au Programme Local de Prévention des Déchets.
Sous-total		3 500 €		
TOTAL		3 500 €		

EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES
Subventions 2014
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE(S)	MONTANT			OBSERVATION(S)
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Organisme Public</i>				
Etat (2*2 voies RN249)			100 000 €	Transfert des crédits du budget " Zones " vers le budget " Principal " .
Sous-total			100 000 €	
TOTAL			100 000 €	

EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES – BUDGET ZONES
Subventions 2014
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE(S)	MONTANT			OBSERVATION(S)
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Organisme Public</i>				
Etat (2x2 voies RN 249)			- 100 000 €	Transfert des crédits du budget " Zones " vers le budget " Principal " .
Sous-total			- 100 000 €	
TOTAL			- 100 000 €	

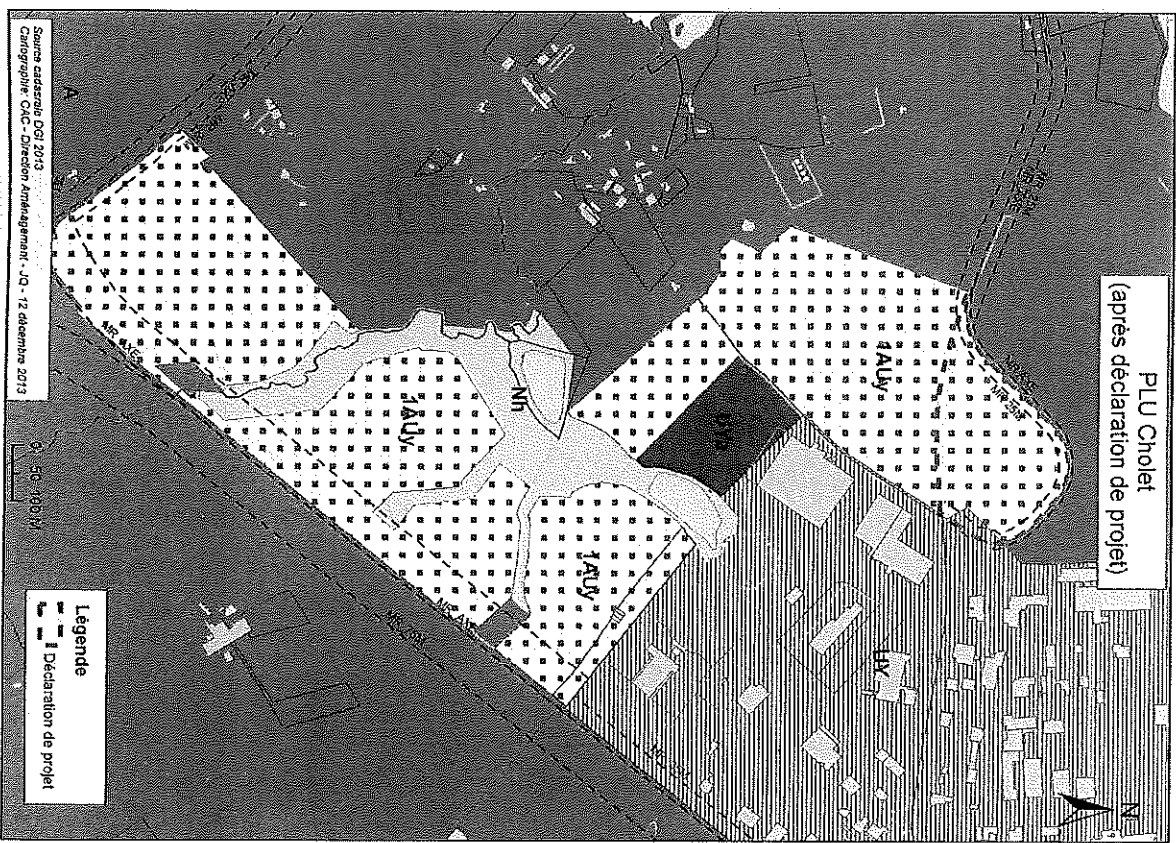
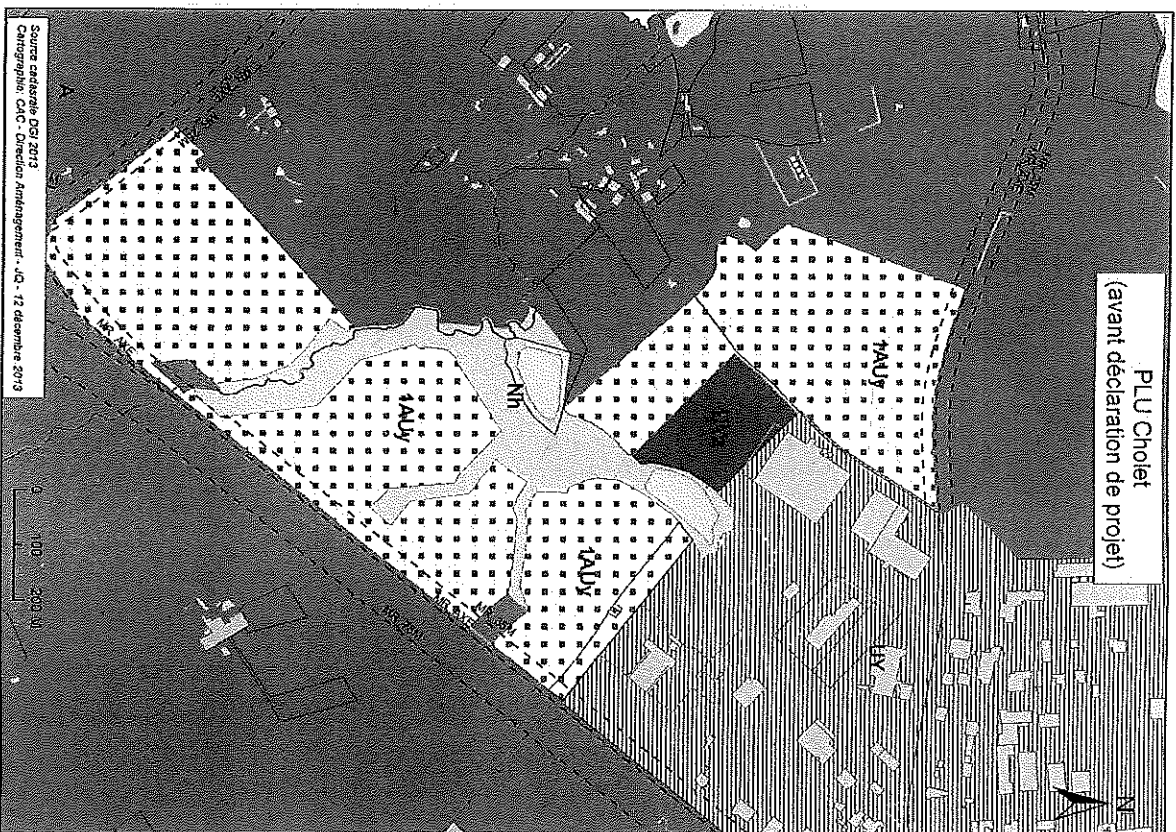
FINANCES
Subventions 2014
Budget Supplémentaire

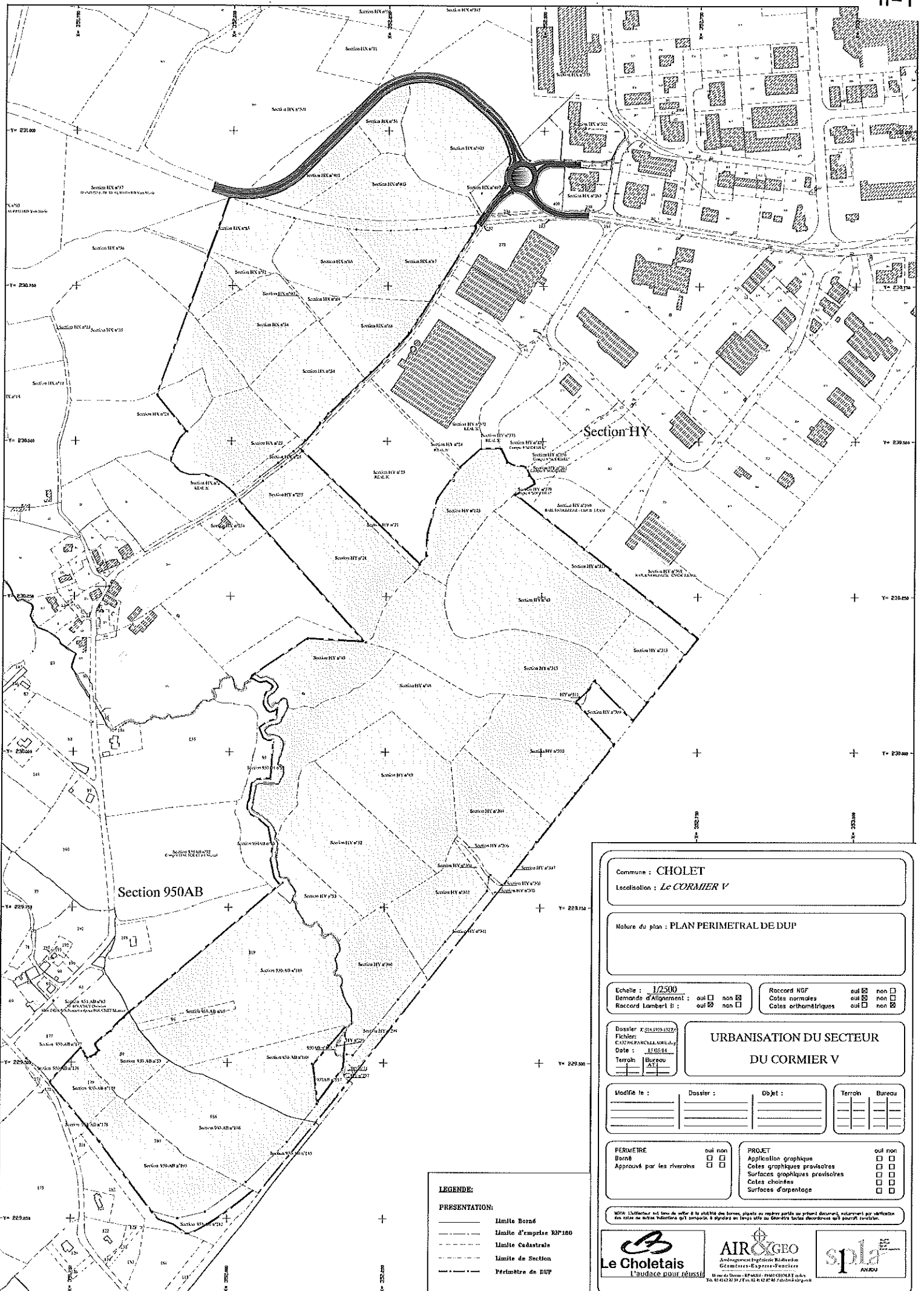
BENEFICIAIRE(S)	MONTANT			OBSERVATION(S)
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Organisme Public</i>				
Etablissement Public Industriel et Commercial de La Meillerie	400 €			Ajustement de la subvention, au vu de la hausse de la TVA.
		10 520 €		Subvention exceptionnelle, afin de contribuer aux surcoûts de consommation d'eau, liés à un problème de réseau au Parc de La Meillerie, sur présentation de justificatifs.
<i>Enveloppe Budgétaire</i>				
Divers			- 24 000 €	Suppression du reliquat de subvention.
	400 €	10 520 €	- 24 000 €	
	TOTAL	- 13 080 €		

SPORT DE HAUT NIVEAU
Subventions 2014
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE(S)	MONTANT			OBSERVATION(S)
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Stella Sports Tennis de table La Romagne	11 168 €			Aide liée à la compensation d'une partie des charges locales correspondant à l'utilisation du complexe sportif intercommunal " La Stella "
<i>Organisme Public</i>				
Cholet Sports Loisirs	2 000 €			Participation complémentaire suite à la hausse de la TVA.
<i>Enveloppe Budgétaire</i>				
Sports	- 2 000 €			Utilisation de l'enveloppe, afin de couvrir la subvention attribuée à Cholet Sports Loisirs.
Sous-total	11 168 €			
TOTAL		11 168 €		

ANNEXE 3 : Evolution des plans de zonage selon les modifications présentées





Commune : **CHOLET**
 Localisation : **Le CORMIER V**

Nature du plan : **PLAN PERIMETRAL DE DUP**

Echelle : **1/2500**
 Demande d'Alignement : oui non
 Raccord Lambert II : oui non
 Raccord NGF : oui non
 Cotes normales : oui non
 Cotes orthométriques : oui non

Dossier : **F 014.003.132**
 Fichier : **C:\02\PARCELLE\014_003**
 Date : **15/05/14**
 Terrain : **Bureau**

**URBANISATION DU SECTEUR
 DU CORMIER V**

Modifié le :	Dossier :	Objet :	Terrain :	Bureau :

PERIMETRE oui non
 Borné
 Approuvé par les riverains

PROJET oui non
 Application graphique
 Cotes graphiques provisoires
 Surfaces graphiques provisoires
 Cotes choisies
 Surfaces d'arpentage

NOTE : L'utilisateur a le droit de modifier le contenu de ce plan, à condition de respecter les règles de présentation des plans de section cadastrale et de respecter les règles de présentation des plans de section cadastrale.

LEGENDE:

PRESENTATION:

- limite Borné
- - - limite d'empiric R2P100
- - - limite Cadastre
- - - limite de Section
- - - Périmètre de DUP

Le Choletais
L'audace pour réussir

AIRGEO
Aménagement Ingénierie Réalisation
Géomètres-Experts-Fonciers
14 rue du Drôme - BP 2422 - 49100 CHOLET (49)
Tél. 02 41 22 31 31 - Fax 02 41 22 31 32

spla
ANADU

Commune : 49231
Nuallé

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : AB

Feuille(s) : 01

Qualité du plan : P4

Echelle d'origine : 1/1000

Echelle d'édition : 1/1000

Date de l'édition : 07/04/2014

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bomage, dont copie ci-jointe, dressé

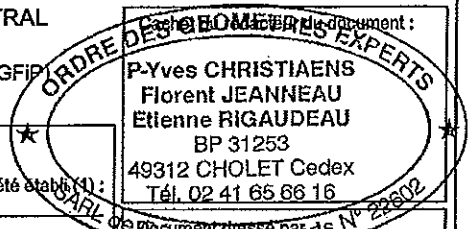
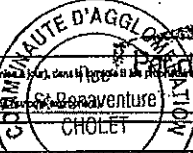
le 04/04/2014 par M JEANNEAU géomètre à CHOLET

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A CHOLET, le 10 AVR 2014

Le Président,

Michel CHAMPION



Le présent document :

P-Yves CHRISTIAENS
Florent JEANNEAU
Etienne RIGAUDEAU
BP 31253
49312 CHOLET Cedex
Tél. 02 41 65 66 16

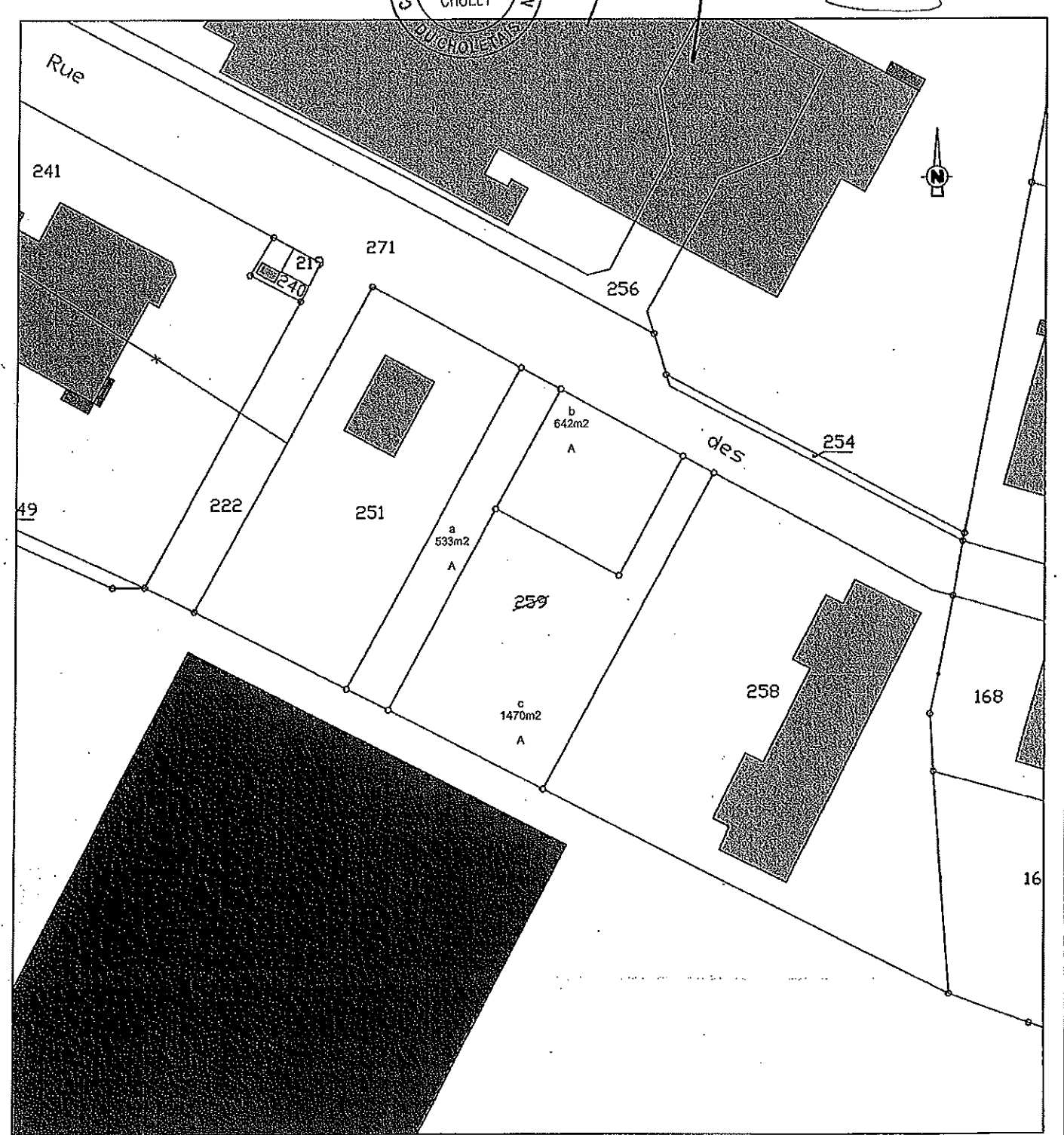
Document dressé par
JEANNEAU

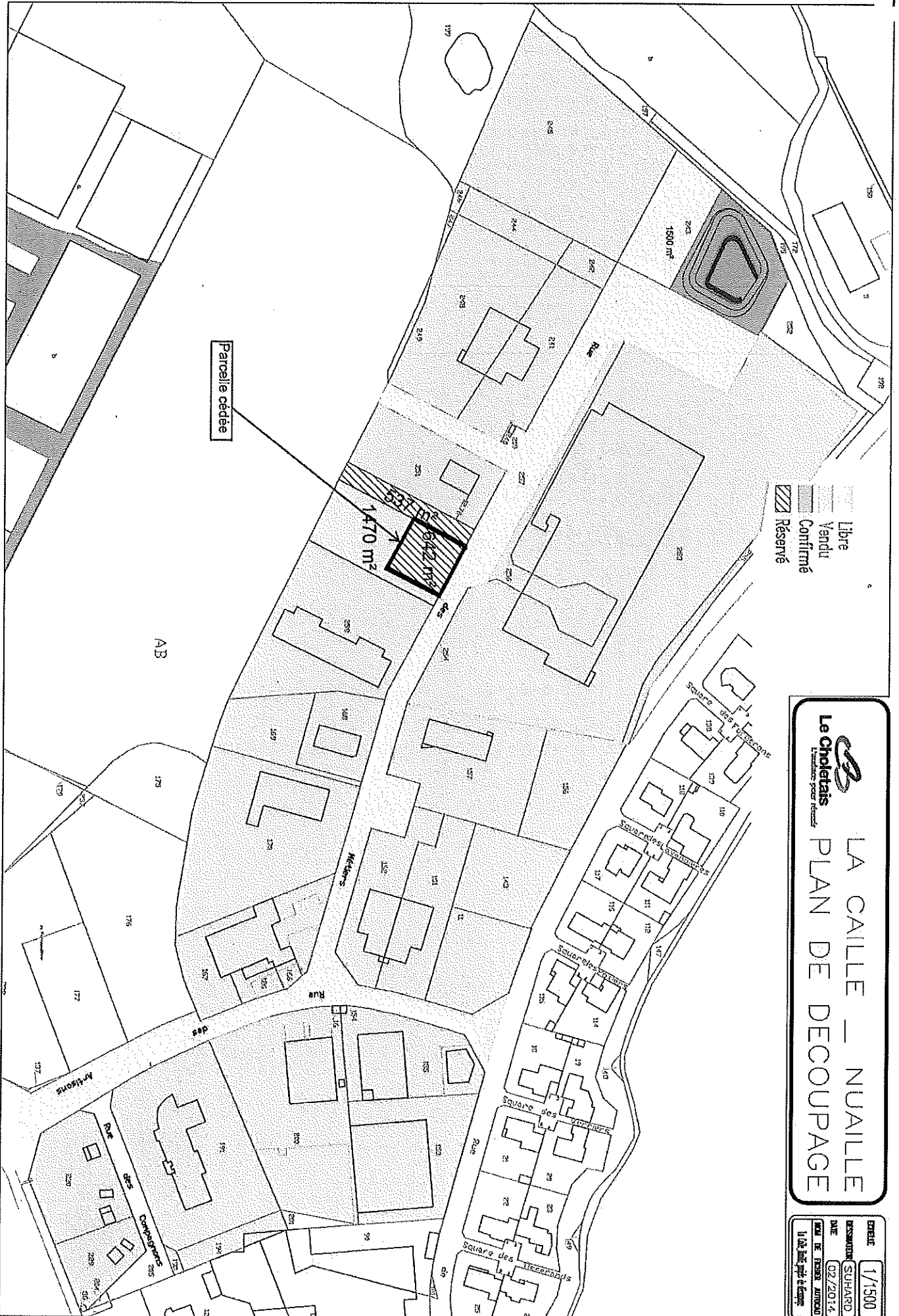
à Géomètre Expert à Cholet

Date 07/04/2014

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une exigence (plan révisé par voie de réarpentage), dans le cas contraire il s'agit d'un piquetage ou d'un plan d'arpentage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités de signataire s'il s'agit d'un propriétaire (mandataire, associé représentant ou autre) et non d'un copropriétaire.






Le Choletais
 L'association pour le rattachement

LA CAILLE — NUALLE
PLAN DE DECOUPAGE

ÉCHELLE	1/1500
REDACTEUR	SUWARD
DATE	02/2014
TYPE DE TRAVAIL	AMÉNAGEMENT
1:02. État après travaux	